

# Conseil de l'Europe : Gret Haller nommée

Autor(en): **aml**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-287014>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Congrès des femmes

**L'avenir au féminin**

(sch) – «Ce Congrès sera votre congrès. Je me sens beaucoup moins votre présidente que la coordinatrice de tout ce que vous voudrez bien suggérer, susciter, apporter à cet événement qui doit être celui de toutes les femmes» s'exclame Christiane Langenberger-Jaeger sitôt après avoir été élue, le 15 novembre, présidente du futur Congrès suisse des femmes à Berne.

Ce jour-là avait lieu l'assemblée constitutive de l'ARGEF, abréviation alémanique de la Communauté de travail qui organisera le futur congrès fixé à janvier 1996. Une centaine de femmes ont discuté des statuts préparés par un groupe de femmes de divers horizons féminins qui y travaillent depuis plusieurs mois; 11 associations faïtières et 14 autres associations ont déjà adhéré à l'ARGEF. Leurs représentantes ont élu un comité qui s'élargira encore. A la tête de ce comité, Christiane Langenberger, ainsi que Chiara Simoneschi et Margrit Meier comme vice-présidentes (les deux premières sont membres de la Commission fédérale pour les questions féminines et députées dans leur canton, la troisième est secrétaire exécutive de l'Union

syndicale suisse). Sept autres membres ont également été élues.

Un appel est adressé à toutes les associations locales, cantonales et nationales pour qu'elles adhèrent à l'ARGEF le plus vite possible. (Renseignements à ARGEF, case postale 101, 3084 Worblaufen).

CNA

**Nouvelle directrice**

(c) – Pour la première fois depuis la création de la CNA, une femme est à la tête d'une division. Dès le 1<sup>er</sup> novembre 1994, Mme Ghislaine Frésard-Fellay, de Meggen (LU), a été nommée à la direction de la division juridique de la CNA. Cette juriste de 40 ans succède à M. Edgar Schmidt, directeur depuis mars 1977.

Mme Frésard-Fellay est née à Monthey (VS). Après des études et une licence à la Faculté de droit de Neuchâtel, elle obtient une licence de notaire et un brevet d'avocate. Elle occupe durant trois ans le poste de première greffière au Tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice. Elle entre ensuite au service juridique de l'Etat de Neuchâtel. Elle y établit un recueil systématique de la législation neuchâteloise. Elle est chargée également de la préparation des projets de décisions du Département des fi-

nances. Entrée en 1983 à la division juridique de la CNA, elle s'occupe des recours en matière de responsabilité civile et de la conduite des procédures judiciaires au niveau cantonal et fédéral. Elle donne des conférences publiques et des conseils juridiques dans divers domaines. Elle connaît particulièrement bien le domaine des assurances sociales.

La nomination de Mme Frésard-Fellay est une preuve que l'adhésion au mouvement Des paroles aux actes n'est pas un vain mot.

Conseil de l'Europe

**Gret Haller nommée**

(aml) – Actuellement présidente du Conseil national, la Bernoise Gret Haller, féministe pragmatique, représentera la Suisse au Conseil de l'Europe à Strasbourg à partir du 1<sup>er</sup> décembre avec rang d'ambassadrice. Un parcours de météore pour cette socialiste, docteure en droit, auteure de plusieurs ouvrages de réflexion sur le féminisme, successivement membre de l'exécutif de la ville de Berne et conseillère nationale avant d'accéder l'an dernier au perchoir de la chambre du peuple. Le Conseil de l'Europe, elle y croit, ne se-

rait-ce qu'en raison de la qualité des liens qui se nouent entre représentants de pays de cultures diverses, liés par la conviction qu'il est plus nécessaire que jamais de défendre les valeurs démocratiques et humaines.

Chômage des jeunes

**Inquiétude européenne**

(c) – Le chômage des jeunes en Europe a pris des proportions inquiétantes. En juillet 1994, c'est en Espagne que la situation des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans était la plus mauvaise. Dans ce pays, sur 100 jeunes femmes, 41 étaient sans travail, pour 32 jeunes hommes. Les chiffres n'étaient pas bien meilleurs en Italie (femmes: 37%, hommes: 28%), en Irlande (23% et 27%), en France (26% et 21%) et en Belgique (22% et 17%). L'Allemagne et le Luxembourg ont, en revanche, les taux de chômage des jeunes les plus bas de l'Union européenne (5% et 6%, 6% et 8% respectivement). En juillet toujours, la situation des jeunes demandeurs d'emploi en Suisse était plus favorable: l'OFIAMI établit que 4% d'entre eux sont sans travail. (Source: SDES)

**Jeunes au seuil de la vie professionnelle: mode d'emploi**

*Moi, je ne veux pas planifier ma vie de A à Z...* est un rapport publié par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, dont le but est de fournir des conseils pratiques aux jeunes adultes qui entrent dans la vie professionnelle.

Pourquoi donc suffit-il de quelques années pour que des jeunes femmes et des jeunes gens ayant reçu la même formation se retrouvent face à des chances professionnelles totalement différentes, s'exclament les deux auteurs de ce rapport, deux psychologues? Ce cri du cœur est provoqué par leur étude pilote conduite auprès de 150 jeunes se préparant, dans une école professionnelle, à trois professions différentes: soins infirmiers; électronique; formation commerciale. Des jeunes qui ont exprimé en toute liberté leurs idées sur le travail et la famille.

Lisbeth Hurni et Barbara Stalder constatent que le fossé entre les sexes commence à se creuser au moment où les jeunes choisissent leur premier emploi et leur mode de perfectionnement.

Qui s'étonnera que les femmes ont encore tendance à prendre

des décisions à court terme, et qu'elles sont davantage à l'écoute de leur entourage que les hommes, dans la perspective du mariage et de la maternité? Même si les hommes sont plus nombreux aujourd'hui à affirmer vouloir consacrer du temps à leur famille, ils sont déjà, au moment de la naissance du premier enfant, plus engagés dans leur carrière professionnelle que leurs compagnes.

Même si, de plus, une majorité de ces jeunes envisagent de se partager les responsabilités familiales, les hommes continuent à mettre l'accent sur la vie professionnelle, tandis que les femmes privilégient la vie familiale.

Rien de neuf sous le soleil? Heureusement, les jeunes femmes bougent, à plus forte raison lorsque leur niveau d'instruction est plus poussé. Car elles accordent beaucoup d'importance à une formation professionnelle de base solide. Mais sachant qu'elles devront un jour résoudre le conflit d'intérêt entre vie professionnelle et vie familiale, elles hésitent à planifier leur carrière en tirant profit des possibilités de perfectionnement

professionnel. Alors que les hommes, aussi disposés soient-ils à prendre leur part des tâches familiales, tiennent à se perfectionner.

Les enquêtrices ont été étonnées de constater que les jeunes qui choisissent un métier «féminin» ou «masculin» sont beaucoup plus ouverts à l'expérimentation de modèles familiaux nouveaux, permettant aux femmes de concilier enfants et profession, que ceux qui exercent la profession d'employé-e-s de commerce et qui semblent avoir une vision plus traditionnelle de la répartition des rôles. De là à conclure que les valeurs fondamentales d'un groupe professionnel, le niveau et le type de formation qu'il suppose jouent un rôle plus important que sa relative non mixité, le pas est vite franchi. Sans enfants, point n'est besoin de rester à la maison, affirment ces jeunes, apparemment convaincus que le ménage est une tâche subalterne à partager.

Cette étude débouche sur une interrogation. Si les femmes veulent obtenir l'égalité sur le plan professionnel, faut-il qu'elles se plient aux lois d'airain d'un

monde du travail façonné par les hommes et actuellement exposé au vent de la déréglementation? Ou bien peut-on envisager la promotion de modalités de perfectionnement plus compatibles avec une activité familiale, pour l'un et l'autre sexe?

Conscientes que cette étude-pilote est d'une portée plutôt limitée, ses auteurs suggèrent de la prolonger par un matériel pédagogique incitant adolescents et jeunes adultes à envisager différentes manières de vivre et d'envisager leur avenir professionnel et familial. Le tout en étudiant quatre moments clés de leur futur parcours professionnel: choix d'une profession; premier emploi; perfectionnement; naissance d'une famille. Une manière de les inciter à se débarrasser des idées toutes faites, dans le but plus général de faire progresser l'égalité des chances.

**Anne-Marie Ley**

Adresse utile: le rapport est disponible à l'OCFIM, 3000 Berne, N° de commande 301.948, au prix de 10 francs.